



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024 le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro **624-2024** règlement concernant les compteurs d'eau et la gestion de l'eau potable.
- Règlement numéro **598-01-2024**, règlement modifiant le règlement sur les poules pondeuses 598-2021.
- Règlement numéro **623-2024**, règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.

Lesdits règlements 624-2024, 598-01-2024 et 623-2024 entrent en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER deux-mille-vingt-quatre.**

  
Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau